



EDITO

Femmes et hommes solidaires

Le 8 mars est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Ce n'est pas la journée de «la» femme, mais des femmes, toutes différentes, qui luttent jour après jour, année après année. La récupération de cette journée à des fins commerciales cherche à faire oublier, le reste de l'année, l'ampleur des inégalités à combattre, au travail comme dans l'ensemble de la société.

Les femmes sont touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité. Elles sont minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Elles sont très souvent victimes de multiples formes de violences : viols, violences conjugales, agressions racistes, sexisme au travail, lesbophobie, prostitution...

De nombreux pays interdisent l'IVG, ou tentent comme l'an dernier en Espagne, de limiter cette possibilité, alors que les avortements clandestins provoquent la mort de 47 000 femmes par an dans le monde.

La montée de l'extrême-droite et des extrémismes religieux représente un danger pour les droits des femmes.

Ceux-ci se trouvent également remis en cause du fait des politiques d'austérité qui renforcent les inégalités déjà existantes entre les femmes et les hommes. Ces restrictions dans les services publics, notamment en matière de santé, d'équipements collectifs pour la petite enfance ou de services adaptés aux besoins des personnes dépendantes, sont d'abord pénalisantes pour les femmes qui assurent l'essentiel des responsabilités familiales.

L'accord interprofessionnel sur la «sécurisation de l'emploi» est une régression sociale pour toutes et tous : plus de flexibilité et de précarité, moins de droits collectifs et individuels en cas de licenciement, l'égalité professionnelle en est absente ...

De même, le projet de loi Macron renommé « croissance et activité », permettra l'extension des horaires d'ouvertures des commerces : passage de 5 à 12 dimanches ouverts par an, augmentation des zones, dont les gares, pouvant ouvrir chaque dimanche. Il légalisera le travail de nuit, rebaptisé « travail du soir » (car

c'est moins fatigant dit comme ça), dans les zones touristiques. Après LVMH, propriétaire du Séphora Champs-Élysées (*condamné récemment à fermer à 21 h, plutôt qu'à minuit*) c'est au tour de la grande distribution de demander à étendre ses heures d'ouvertures, notamment tout le dimanche, en ville.

Le prétendu volontariat et les majorations de salaire, mis en avant pour faire passer la pilule, dureront jusqu'au prochain coup de gueule du MEDEF. Et c'est une zone de non-droit social promise pour les entreprises de moins de 11 salarié-es où aucune garantie n'est prévue ! Ce qui est certain, c'est que les salarié-es du commerce, en particulier les femmes, paieront le prix fort d'une telle réforme, par la hausse de l'emploi précaire et la dégradation de leurs conditions de vie.

Le 8 mars ne doit pas être une journée sans lendemain. Plus que jamais, il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde, pour faire reculer le système patriarcal et obtenir l'égalité, aussi bien au travail, dans la famille que dans la société

toute entière ! Réduire le temps de travail pour toutes et tous, sans perte de salaire ! Créer des emplois plutôt qu'en supprimer, assurer de nouveaux besoins : prise en charge des personnes en perte d'autonomie, redonner les moyens nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux et des services de santé sur tout le territoire, maternités et centres IVG notamment !

Il s'agit donc de faire du 8 mars une journée de mobilisation avec toutes les formes d'action permettant aux femmes de s'y impliquer. Dès aujourd'hui organisons des manifestations, rassemblements festifs, actions dans la rue afin de montrer que nos combats visent à changer la société toute entière... et des grèves au travail, quand le contexte s'y prête.



Inégalités salariales : la triple peine

- Pour le même travail une femme touche un salaire plus bas,
- les métiers « féminins », dévalorisés, sont mal payés,
- les femmes sont placées plus bas dans la hiérarchie des métiers - elles occupent 62% des postes les moins qualifiés - et sont les premières victimes des temps partiels imposés.

L'écart moyen des salaires entre hommes et femmes, pour les temps complets, est de 16%. En tenant compte des temps partiels, les hommes touchent 31 % de plus que les femmes.

Dans le privé, l'écart moyen en faveur des hommes est de 37 %. Il varie, suivant les fonctions publiques, de 13,5% (*Fonction Publique territoriale*) à 38% (*Fonction Publique hospitalière - chiffres 2010*).



Le nouveau congé parental

Le gouvernement réforme le congé parental de 3 ans: désormais ce sera 18 mois pour chacun des parents. Jusqu'à présent ce congé était pris à 97% par des femmes.

Que cherche le gouvernement ?

Promotion de l'égalité des femmes et des hommes ?

Mensonge !



Il s'agit en fait de réduire les prestations sociales. Les hommes ne prendront pas ce congé: parce que choisir le congé parental, si c'est éviter frais de garde et heures de transport, c'est aussi toucher 576€ maximum d'allocation par mois, tirer un trait sur sa carrière, et risquer un temps partiel subi ou le chômage au moment du retour à l'emploi.

Du coup, c'est au plus bas des deux salaires que le couple renonce. La plupart du temps celui de madame. D'autant que le soin des enfants revient aux femmes...

Pas de mesures bidon ! Nous voulons un vrai service public de la petite enfance, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, un vrai partage des tâches domestiques.



sources: Collectif droits des femmes : <http://www.collectifdroitsdesfemmes.org>
Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr>

Pas à vendre

Être femme... Femme fatale, femme enfant, femme aimante, attentionnée. Être belle, mince, jeune, sexy, libre, libérée, forte... Être mère disponible, dévouée... Ou comment le patriarcat et le capitalisme utilisent le corps féminin et enferment les femmes dans des inégalités, des rôles sociaux prédéterminés.

Les représentations du corps auxquelles nous sommes confronté-es au cours de notre vie sont fondamentales pour la construction de notre personne et la compréhension des autres. Si l'on regarde autour de nous, nous voyons bien que les normes proposées, stéréotypées, sont des carcans pour chacun-e d'entre nous.

Les publicités du milieu du 20^{ème} siècle représentant « la bonne ménagère » derrière ses fourneaux, au service de son mari, nous interpellent. Elles nous semblent ridicules, obsolètes. Aujourd'hui, les codes ont changé, mais de nombreuses publicités véhiculent toujours des clichés sexistes, en particulier dans l'industrie du luxe. Certaines mettent en scène des jeunes filles, posant dans des tenues et des positions très suggestives. Les photos retouchées renvoient une image totalement irréaliste mais vendue comme idéale. Les publicités montrent des femmes à la fois autonomes et sexuellement soumises, souvent dominées par des hommes forts, sûrs d'eux, parfois agressifs. Certains publicitaires vont jusqu'à emprunter les codes de la pornographie : mise en scène de violences conjugales, de viols, de meurtres ! Cela véhicule bien l'idée que la femme est là pour assouvir des désirs que l'on prête aux hommes, que le corps féminin est un bien que l'on peut vendre, acheter ou qui fait vendre. Ce stéréotype de la femme-objet n'est pas le seul cliché sexiste que les publicités diffusent. Ainsi, ce sont toujours les femmes qui sont mises en scène pour tout ce qui concerne les tâches domestiques. Depuis les années 1950, rien n'a vraiment changé sur le message de fond. Nous revendiquons l'interdiction de toutes les publicités sexistes*.

Le corps des femmes n'est pas un bien à vendre. L'Union syndicale Solidaires mène campagne sur le thème de la prostitution et son abolition. Nous ne pouvons accepter ni la réglementation ni la légitimation de cette violence envers les femmes. La sexualité ne peut être considérée comme un « service » qui pourrait se vendre. Aucune femme ne choisit véritablement librement de se prostituer, elles sont presque toujours contraintes. Aussi, l'Union syndicale Solidaires revendique un plan d'urgence pour les personnes voulant sortir de la prostitution, la criminalisation du proxénétisme, l'accès pour toutes et tous aux soins, aux prestations sociales, au logement et à la formation*.

De même, nous considérons qu'en aucun cas le corps des femmes ne peut être mis à disposition pour procréer. Il ne suffit pas d'encadrer la gestation pour autrui (GPA) pour éviter les dérives. Nous savons, là aussi, que cela conduit à l'exploitation des femmes pauvres au profit des plus riches. Nous ne pouvons accepter cette mise en danger des femmes.

Le chômage, la montée des extrêmes-droites, le « droit à l'enfant » comme seule réalisation du couple mènent à une recrudescence d'une vision traditionaliste du rôle des femmes. Même dans leur rapport à la maternité, les femmes ne disposent pas librement de leur corps. Elles ont le devoir de s'acquiescer en tant que mères et ne pas avoir d'enfant est socialement incompris. Ce qui est toléré pour un homme serait inexplicable pour une femme. Le féminisme naturaliste fait le forcing sur l'allaitement maternel et culpabilise les femmes qui préféreront utiliser le biberon. Il n'y aurait plus de choix possible puisque « l'allaitement maternel est ce qu'il y a de mieux pour l'enfant ». Le retour des couches lavables, sous couvert de démarche écologique, est un autre exemple des pressions faites aux femmes. Le partage des tâches ménagères est loin d'être équitable et encore une fois, ce sont les femmes qui s'occuperont de ces couches.

Patriarcat et capitalisme sont des obstacles à une réelle égalité entre les hommes et les femmes. Cette égalité restera impossible tant que les femmes seront considérées comme des biens dont on peut disposer moyennant finances.



* Résolution 3 du congrès de Solidaires "L'égalité entre les hommes et les femmes, un enjeu syndical"

Nuit et travail

Le travail de nuit, aussi appelé « horaires décalés », se chiffre à 30% dans la Fonction Publique et 42% dans les entreprises privées. Ces dernières années, il concerne de plus en plus les femmes.

Mais avant de poursuivre la réflexion, il est important de rappeler le cadre législatif.

En effet, les femmes peuvent travailler la nuit seulement depuis le 9 mai 2001, depuis la loi relative à l'égalité professionnelle homme/femme, qui encadre le travail de nuit pour l'ensemble des salariées et lève l'interdiction du travail de nuit pour les femmes...

Ceci étant, il n'en est pas moins vrai que le travail de nuit comporte quelques risques qu'il est important et nécessaire de rappeler :

En effet, d'après les scientifiques, le travail de nuit accélère le vieillissement cognitif qui concerne la mémoire, l'attention et la vitesse de réaction, dont l'accélération est avérée au bout de 10 ans de travail de nuit.

Ainsi les spécialistes identifient les risques en termes de santé : d'une part le travail posté est cancérigène et d'autre part le travail de nuit double le risque de sclérose en plaque chez les jeunes. Ajoutons que le risque de cancer du sein est accru chez la femme qui travaille longtemps de nuit.

Malgré ces risques évidents, le travail de nuit concerne de plus en plus les femmes qui y voient un avantage financier certain, car les heures de nuit sont mieux rémunérées, mais à quel prix à long terme ? Et pour quel bénéfice réel ?

Car bien souvent, ces femmes enchaînent directement, après la nuit, avec les enfants qu'il faut mettre à l'école ou en garde avant un repos bien mérité. Quel gain en tirent-elles vraiment ? Elles subissent la double peine : travailler la nuit et assumer la famille le jour.

Au final, ne cumulent-elles pas les ennuis (*fatigabilité, décalage horaire, problèmes de santé...*), au nom de l'égalité professionnelle homme/femme ?

Femmes isolées et précarité

Les femmes isolées avec enfants, sont touchées de plein fouet par la précarité :

Bien souvent la séparation d'avec le père est aussi brutale qu'inattendue. En général ces femmes n'avaient pas d'activité salariée et il est fréquent qu'elles ne touchent pas de pension alimentaire. Elles tombent alors facilement dans la grande précarité. D'ailleurs, la paupérisation des femmes est croissante et parmi elles, les mères sont les plus touchées.

Les chiffres en témoignent :

33% des femmes ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, évalué à 946 euros.

Parmi elles, les mères sont les plus touchées par la pauvreté :

55% des pauvres sont des femmes. Et 1 mère sur 3 vit sous le seuil de pauvreté. Enfin, les femmes représentent 70% des travailleurs économiquement pauvres et 76% d'entre elles sont en sous-emploi : temps partiel imposé, petits boulots, temps de travail fractionné...

Sans oublier qu'il n'est pas rare qu'elles vivent dans des lieux insalubres... Quelle perspective d'avenir pour cette tranche de la population ? Quelle solution d'amélioration ? Quel avenir ?

Enfin, dans quelles conditions se soignent-elles ? Cette tranche de la population pose nombre de questions psychosociales dans une société elle-même en souffrance...

8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
Téléphone : 02 31 24 23 36
Tarif com. locales : 09 79 03 13 95
Mel :

syndicatssolidaires-bn@orange.fr

Directrice de la publication : Danielle Morvant
Mensuel

Prix public : 1 euro - Imprimé par nos soins

